

ARRÊTÉ DU MAIRE

N. Réf. : AR/ST/2026-30

Objet : CV9
Enduit bi-couche gravillonné

Le Maire de la Ville de Limours (Essonne),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-2, R. 411-3, R. 411-4, R. 411-8, R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-28

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610.5,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu la demande. présentée par l'entreprise Travaux Publics de l'Essonne - 2, rue Hélène Boucher - 91460 Marcoussis pour le compte de la Mairie de Limours - Place du Général de Gaulle - 91470 Limours.

Vu l'avis des services de Gendarmerie,

Considérant les travaux d'enduit bi-couche gravillonné.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Du lundi 27 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026, sauf aléas de chantier, la circulation sera totalement interdite à tous types de véhicules de jour comme de nuit, sur l'ensemble du CV9, entre la rue du Vieux Pavé et le giratoire de la tranchée couverte de Gometz-la-Ville.

Article 2 : La signalisation routière nécessaire à la sécurité et à la réalisation du chantier, sera mise en place par le pétitionnaire. La vitesse sera réglementée à 30 kilomètres par heure aux abords du chantier.

Article 3 : Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par la Gendarmerie qui dressera les procès-verbaux qui seront transmis près du tribunal compétent.

.../...

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur Adjoint des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique,
- Le pétitionnaire.

Fait à Limours, le 20 avril 2026



Armand Douin
Maire de Limours